

PROCES-VERBAL de la séance de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2018 à 14h.

L'an deux mille dix-huit et le 26 Octobre, à 14 h, se sont réunis les membres correspondants et les adhérents du Centre de Gestion Agréé Agricole Vauclusien "AGRICOMTAT" en assemblée générale ordinaire annuelle, à la Grange monastique du domaine de Séveyrac 12 340 Bozouls.

A l'entrée de la séance, une feuille de présence par collège électoral a été dressée et chaque membre présent l'a dûment signée. Le bureau de l'assemblée est ainsi constitué :

- La présidence est assurée par M. Marc DOUMAS.

- Monsieur Pierre-Jean TAILLEFER Expert-comptable, et Mme Dominique BIANCHI Adhérente assurent la fonction de scrutateurs.

- Monsieur Jean ISNARD Expert-comptable, assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les membres présents pour leur participation, et précise, que la représentante des finances publiques de Vaucluse, Madame Jeannine COZENOT, Inspectrice Divisionnaire, n'était pas disponible pour nous rejoindre dans l'Aveyron et prendre part à cette assemblée délocalisée.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les deux catégories d'adhérents (art.11, alinéa 1 des statuts).

Il dépose ensuite les pièces et documents suivants :

- Un double des feuilles de convocation
- Un exemplaire des statuts
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Le rapport moral et d'activité du conseil d'administration
- Le rapport du censeur
- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017

Et rappelle le texte de **l'ordre du jour** :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.
2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration :
Rapport moral et financier sur l'exercice 2017.
3. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2017.
4. Lecture du rapport du censeur.
5. Texte des résolutions
 - Approbation des rapports moral et financier et quitus aux administrateurs pour leur gestion et au Censeur pour son mandat.
 - Affectation du résultat
 - Ratification de la cotisation 2018
 - Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs*

* (voir lettres de candidatures déposées au secrétariat du centre 3 jours francs avant l'assemblée).

6. Questions diverses.

- I. Cette séance constitue la trente neuvième assemblée générale d'AGRICOMTAT association déclarée régie par la loi du 1^{ER} Juillet 1901, depuis l'obtention de son agrément initial.

Elle débute par un discours de bienvenue prononcé par le président Marc DOUMAS, dans lequel il exprime sa satisfaction d'avoir à présider cette assemblée dans ce lieu historique, sur les terres de nos adhérents Aveyronnais à qui nous rendons visite pour la sixième fois depuis 1998.

Il se félicite aussi du nombre d'adhérents significatif présents à cette journée statutaire et au repas qui a précédé offert à tous les membres et à leurs invités.

Le président remercie chaleureusement Anne et Jean-Yves RIEUCAU, les propriétaires de la ferme AUBERGE pour leur accueil impeccable et leur excellent « Aligot » réalisé dans le chaudron à bois ancestral qu'ils ont servi à plus de quatre-vingt-dix convives.

En préambule, Marc DOUMAS précise que l'effectif du centre est encore en progression cette année, les départs consécutifs aux cessations d'activité ont été plus que compensés par l'arrivée de nouveaux adhérents.

Il insiste aussi sur le fait que la situation financière du centre est toujours très saine et que certains membres correspondants du centre continuent de voir leur clientèle agricole augmenter ce qui permet l'accroissement des effectifs du CGA.

Il conclut par les perspectives d'avenir d'AGRICOMTAT qu'il juge encourageantes d'autant que le centre envisage un accroissement significatif du nombre de ses adhérents, si un projet de rapprochement en cours avec un autre CGA, se concrétise en 2019.

- II. M. le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

Il indique que les administrateurs ou les membres du bureau se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2017 et ont participé aux réunions d'informations.

- III. Il rappelle que conformément aux statuts, le renouvellement du conseil d'administration s'étant effectué au 1^{er} janvier 2018, le prochain renouvellement aura lieu au 1^{er} janvier 2021.

- IV. Marc DOUMAS laisse ensuite la parole à Jean-Pierre SINICO membre du bureau, pour qu'il procède à la lecture du rapport de gestion mentionnant les éléments suivants :

Les Produits au titre de cet exercice s'élèvent à 271 248 €, dont produits d'exploitation 260 720 €.

Ceux-ci se décomposent en cotisations adhérents au réel pour 250 794 €, variation des cotisations constatées d'avance pour - 11 105 €, cotisations des membres correspondants pour 2 006 €, formation membres correspondants pour 16 000 €, transferts de charges pour 3 022 € et enfin des produits divers de gestion pour 2 €.

Les charges au titre de cet exercice s'élèvent à 26 188 € dont charges d'exploitations 268 341 €.

- Les achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à la somme de 113 494 €.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 2 194 €.
- Les salaires et traitements s'élèvent à 109 712 € et les charges sociales à 40 976 €.
- Les dotations d'exploitation s'élèvent à 1 964 €.

Compte tenu de ce qui précède, le Résultat d'exploitation ressort négatif à - 7620 €.

Après imputation du résultat financier, pour 9 680 €, du résultat exceptionnel de 0 € et de l'impôt sur les sociétés de 0 €, le compte de résultat de l'exercice est excédentaire de + 2059 €.

L'Actif du bilan s'élève à la somme de 442 406 €, dont 5 178 € en Actif net immobilisé, 437 227 € en Actif circulant dont 1 405 € en charges constatées d'avance.

Le Bilan Passif s'élève à la somme de 442 406 € et se décompose en capitaux propres pour 243 567 € et en dettes pour 198 838 € (dont produits constatés d'avance 134 865 €).

Jean-Pierre SINICO indique par ailleurs que le nombre d'adhérents ayant cotisé a légèrement augmenté et s'élève à 1162 en 2017 contre 1131 en 2016. Il progresse encore un peu en 2018.

- V. Pour finir il fait une présentation rapide des comptes sociaux et de l'évolution du centre qui ressort à la lecture des états financiers de l'exercice 2017.
- VI. Jean ISNARD membre du bureau, fait ensuite lecture à l'assemblée du rapport du Censeur, Marie-Odile PANSIER représentante d'Alpilles Audit Associés, qui était empêchée. Il indique que le rapport de gestion du conseil d'administration relate correctement l'activité du centre et que ce dernier respecte bien les conditions de fonctionnement prévues à l'article 10 des statuts. Madame PANSIER Marie-Odile certifie dans ce document, que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AGRICOMTAT, à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- VII. M. Marc DOUMAS, procède ensuite à la lecture, puis au vote, des textes des résolutions, à savoir :

1 ère Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2017 présenté par le conseil d'administration ainsi que celle du rapport du censeur, approuve ces rapports dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et au censeur pour son mandat.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), décide d'affecter l'excédent net, qui s'élève à + 2 059,83 Euros, au compte "Report à Nouveau créditeur" pour porter ce dernier à la somme de 219 785,60 Euros. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 -ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), ratifie la décision prise en conseil d'administration du 31 Mai 2018 de fixer la cotisation 2018 à 258 € TTC et de fixer celle des membres correspondants à 56 € TTC. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 -ème Résolution

Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015) »

- Ratifie la nomination de : Madame CAYREL Diane, collègue Expert-Comptable

Nouveaux membres pour le collège Agriculteur « Néant »

Ses fonctions et son mandat prendront effet le 1^{er} janvier 2019, pour se terminer le 31/12/2020, conformément aux statuts.

Démission des membres du conseil d'administration pour information :

- Néant pour l'ensemble des collègues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Afin de compléter les débats, le directeur Philippe DONOSO intervient pour commenter les données chiffrées des annexes fournis aux membres présents et projetés à l'écran par vidéo-projection.

Ces renseignements statistiques présentés, soit sous forme de tableau, soit sous forme de graphique, permettent au public de mieux appréhender l'évolution des différents modèles d'exploitations agricoles rencontrés au centre de gestion.

Le support fourni aux membres comprenait en complément des états comptables 2017, les renseignements suivants :

- La représentation graphique des effectifs d'AGRICOMTAT sur les cinq dernières années
- Tableau de la répartition des adhérents par formes juridiques et par départements
- Représentation graphique des effectifs par type de production
- Données chiffrées consolidées significatives des bilans 2017 comparées aux données 2016.

VIII. Monsieur le président remercie l'assemblée d'avoir été attentive et demande aux participants de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Personne ne se manifestant, il reprend la parole pour remercier les intervenants, et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 15 heures.

Les débats de l'assemblée statutaire terminés, les participants ont eu la surprise et le plaisir d'assister à la diffusion d'un diaporama « vintage » concocté par notre ami Francis FALGUIERES Directeur du Cabinet FALGUIERES à RODEZ.

Ces images émouvantes nous ont propulsés vingt ans en arrière et ont fait revivre jusqu'à aujourd'hui, les instants forts de nos rencontres Aveyronnaises ou Provençales.

Les photos témoignent du passé mais les anecdotes de Francis FALGUIERES mêlées aux souvenirs des « anciens » d'Agricomtat sont la mémoire vive de notre association.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Le Président de séance, Marc DOUMAS